A.S.B.T.P.

4ème MONTE DE DÉMONSTRATION VEHICULES HISTORIQUES D'OLMICCIA SAMEDI 12 MAI 2018

RÈGLEMENT PARTICULIER

- **ARTICLE 1 – ORGANISATION**

L'Association Sportive du Bâtiment et des Travaux Public de NICE et le **Team GRT Squadra Corsa de SARTENE** organisent les **SAMEDI 12 Mai 2018**, avec le concours de :

- **La Municipalité de D'OLMICCIA**

Une démonstration automobile dénommée : **4ème DÉMONSTRATION DE VÉHICULES HISTORIQUES D'OLMICCIA.**

- **ARTICLE 2 – PROGRAMME DE LA DEMONSTRATION.**

➢ ***Article 2.1 Horaires :***

Clôture des engagements le mardi 8 Mai 2018 à minuit le cachet de la poste faisant foi.
Publication de la liste des engagés le 10 Mai 2018.
Les vérifications administratives auront lieu le **: Samedi 12 Mai 2018**
ADMINISTRATIF : Parking Départ : le vendredi de 14h 30 a 17h et le samedi de 07h00 à 08h30
La démonstration commencera à partir : le vendredi de 15h00 a 18h et le samedi a partir de 8 heure
Elle s'effectuera en 6 montées.
Réunion des officiels sur la ligne de départ à 13h30
Les concurrents devront être sous les ordres du Directeur de Course à partir de 14h30 sous peine de se voir refuser le départ
Monte de démonstration du samedi après midi à 15h00 à 15h30 et 16h00 à 16h30
Monte de démonstration du dimanche matin auront lieu de 08h00 à 09h00 et 10h00 à 11h00
Monte de démonstration du dimanche après midi à 13h30 à 14h30 et 15h30 à 16h30

- **ARTICLE 4 – CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES**

- Le nombre de Voiture admis est fixé à 20 maximum
Cette épreuve est autorisée aux voitures jusqu'à 1990 et exception.

- **ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASBTP 42 avenue Gallieni 06000 Nice

Jusqu'au mardi 8 Mai 2018 à minuit le cachet de la poste faisant foi.
Pour être valable, la demande d'engagement doit obligatoirement être accompagnée du montant des frais de participation s'élevant avec la publicité des organisateurs :
Vendredi 11 mai : 40€
Samedi 12 mai : 90€
En cas de forfait le concurrent devra le signaler par écrit à l'organisateur avant l'ouverture des vérifications administratives au plus tard le Samedi 12 Mai à 07h00 pour pouvoir prétendre à un remboursement partiel de son engagement (déduction faite d'une somme forfaitaire de 10 €)

ARTICLE 6 – ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant les risques C et D

ARTICLE 7 – DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve aura lieu sur la : Route Accès a la Centrale Hydroélectrique de RIZZANESSE
Commune de : D'OLMICCIA
Départ :
Arrivée :
Longueur du parcours : 2200 mètres
Pente moyenne : 5 %
Procédure de départ : Dans l'ordre décroissant des numéros par catégorie
Modalités de retour au départ : descente par la route de course
Parc départ : avant ligne de départ
Parc arrivé : 200 m après ligne d'arrivée

ARTICLE 8 – SIGNALISATION

La signalisation sera celle indiquée dans le Règlement Sportif National.

ARTICLE 9 – OFFICIELS

Directeur de Course Jean Michel Hurez Licence n° 51594

AVEC L'AIMABLE PARTICIPATION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES COMMISSAIRES